



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REUNION

Sous-préfecture de Saint-Benoît

Saint-Benoît, le 25 AVR. 2019

Pôle sécurité
et réglementation

ARRETE N° 1738 /SPSB/PSR/ELECTIONS

enregistré le 25 avril 2019

Arrêté portant modification à l'arrêté N° 33/SPSB/PSR/ELECTIONS du 7 janvier 2019 nommant les membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes de l'arrondissement de Saint-Benoît

LE PREFET DE LA REGION ET DU DEPARTEMENT DE LA REUNION
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

- VU le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;
- VU l'arrêté préfectoral N° 33/SPSB/PSR/ELECTIONS du 7 janvier 2019 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes de l'arrondissement de Saint-Benoît ;
- VU la demande de modification du maire de la commune de Bras Panon en date du 25 avril 2019 ;

Considérant qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres de commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture de La Réunion,

A R R E T E :

L'arrêté préfectoral N° 33/SPSB/PSR/ELECTIONS du 7 janvier 2019 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes de l'arrondissement de Saint-Benoît est modifié comme suit :

ARTICLE 1er : Sont désignés, pour trois ans, membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales de la commune de Bras Panon, les personnes dont les noms figurent dans le tableau ci-après :

Commune de BRAS PANON

Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	Conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	Conseillers municipaux appartenant à la troisième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal
REOUTE Marie-Line ACAR Georges- Marie VELIA Jean-Michel Suppléants : MASSON Juliette ORANGE Florence EDMOND Georges	MARIE-LOUISE Hugues Michel Suppléants : : ROBERT Marie Mireille SAVRIMOUTOU Jean-Eddy	ATCHAPA Jeannick Suppléant : s : GUICHARD Fabienne LAGRANGE-BACARI Wilson

ARTICLE 2 : Le secrétaire général de la préfecture de La Réunion et le maire de la commune de Bras Panon sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Pour le préfet, et par délégation,
la directrice de cabinet, sous-préfète de Saint-Benoît
par intérim,



Marie-Amélie VAUTHIER-BARDINET